

# Changement climatique, dégradation environnementale et terrorisme au Burkina Faso.

## Quand la COVID-19 vient complexifier la situation des personnes déplacées internes (PDI)

**Adama Dembele<sup>1\*</sup>, Simplicie S. Yameogo<sup>2</sup>, Florence de Longueville<sup>3</sup>, Pierre Ozer<sup>1,4</sup>**

<sup>1</sup> Département des Sciences et Gestion de l'Environnement, ULiège, Belgique

<sup>2</sup> Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire, Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles, Burkina Faso

<sup>3</sup> Département de Géographie, UNamur, Belgique

<sup>4</sup> The Hugo Observatory, ULiège, Belgique



En date du 08 septembre 2020, le Burkina Faso comptait **1 034 609 personnes déplacées internes** (PDI). Les déplacements de personne à l'intérieur de ce pays sont occasionnés par deux principaux facteurs : les conséquences des effets adverses du changement climatique et le terrorisme.

En effet, durant les cinq dernières décennies, les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses dues à l'insuffisance pluviométrique et sa répartition inégale, les inondations provenant des fortes

pluies exceptionnelles, les vagues de chaleur et les nappes de poussières intenses) sont devenus plus fréquents et plus intenses. En exemple, la « grande sécheresse » des années 1970 et 1980 (Ozer et al., 2003; De Longueville et al., 2016), qui, en plus d'accélérer la déforestation et la désertification, a provoqué un manque d'eau et une famine qui ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, la décimation du cheptel et de la faune (PANA du Burkina Faso, 2007). Cette situation a aggravé la pauvreté des populations rurales des zones sévèrement touchées qui ont alors migré en interne vers les localités les mieux arrosées par les pluies pour mener leurs activités agricoles, ou encore vers les grandes villes du pays que sont Ouagadougou ou Bobo-Dioulasso (Gemenne et al., 2017, Alex et al., 2018, Koala et al., 2018). Cette tendance aux déplacements internes s'est accentuée à la fin des années 1990 non seulement à cause des effets du changement climatique mais aussi de la forte croissance démographique, de la raréfaction croissante des ressources (eau, terre, pâturages, etc.) et de leur dégradation (Koala et al., 2018). Les espaces agricoles deviennent de plus en plus insuffisants pour un nombre toujours grandissant de la population.

En outre, au cours des trente dernières années, notamment en 1992, 1994, 1999 et 2009, certaines localités du pays ont été sévèrement affectées par les inondations. A titre illustratif, nous nous rappelons toujours des inondations du 1er septembre 2009 (263 mm d'eau tombées en l'espace de 10 heures) qui ont fait 46 morts, un disparu, 63 blessés, 195 170 sinistrés et détruit 42 000 maisons.

Par ailleurs, ce pays à climat aride, est, depuis avril 2015, entré dans la catégorie des pays victimes des groupes armés criminels. La zone Nord-Est du pays, frontalière du Mali et du Niger, est la plus touchée par les agissements de ces groupes dont les actions accroissent les déplacements forcés de population et augmentent le nombre de personnes ayant besoin d'assistance et de protection.

A cette situation déjà difficile pour la population Burkinabè, et pour les PDI en particulier, est venue s'ajouter depuis le 9 mars 2020 l'épidémie de COVID-19. Cette dernière a contraint les autorités du pays à prendre diverses mesures afin de briser sa chaîne de contamination. Il s'agit de mesures barrières classiques mais aussi de mesures restrictives telles que la fermeture des établissements d'enseignements préscolaires à universitaires, des marchés, des frontières terrestres et aériennes, ou encore l'instauration d'un couvre-feu de 19h00 à 5h00 du matin, l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes, la suspension des transports inter et intra urbains, la mise en quarantaine des localités enregistrant au moins un cas confirmé de personne atteinte de COVID-19. Le 08 septembre 2020, le pays comptabilisait 1 486 cas confirmés de COVID-19, dont 56 décès (SIG, 2020). Même si ces statistiques semblent peu importantes (notamment par rapport à la situation sanitaire d'autres pays dans le monde), elles reflètent la situation générale observée dans les pays du Sahel. Les mesures rapidement prises par les autorités, bien que nécessaires, ont inéluctablement mis à rude épreuve la libre circulation des personnes et des biens. Les PDI, déjà difficilement approvisionnées en nourriture, souvent mal logées et mal soignées, ont été particulièrement touchées, ne pouvant ni quitter les camps/régions où elles se trouvaient pour partir en quête de meilleures conditions de vie, ni rentrer chez elles pour celles qui l'auraient souhaité. Elles se sont retrouvées piégées entre le terrorisme, la COVID-19 et les effets du changement climatique.

Cet article présente les impacts de la COVID-19 sur la situation des PDI localisées dans la commune de Kongoussi, une région également touchée par les effets du changement climatique. Basé sur les résultats d'une enquête<sup>1</sup> menée auprès de 106 PDI dans cette localité du 3 au 8 mai 2020, cet article démontre comment l'avènement de la pandémie a fortement augmenté la vulnérabilité des PDI présentes dans la région, en menaçant notamment leurs moyens de subsistance.

### **Des PDI fortement impactées par la COVID-19**

L'enquête menée auprès des PDI a permis de mettre en avant les trois besoins prioritaires identifiés par les personnes interrogées pendant la période de confinement (du 27 mars au 5 mai) pour faire face à l'épidémie : une aide alimentaire (89,6 %), une aide – notamment financière – pour faire face à

la perte des revenus entraînée par la cessation de l'activité économique et à la hausse des prix des denrées alimentaires (80,2 %), et une aide au logement (41,5 %) (Fig. 1).

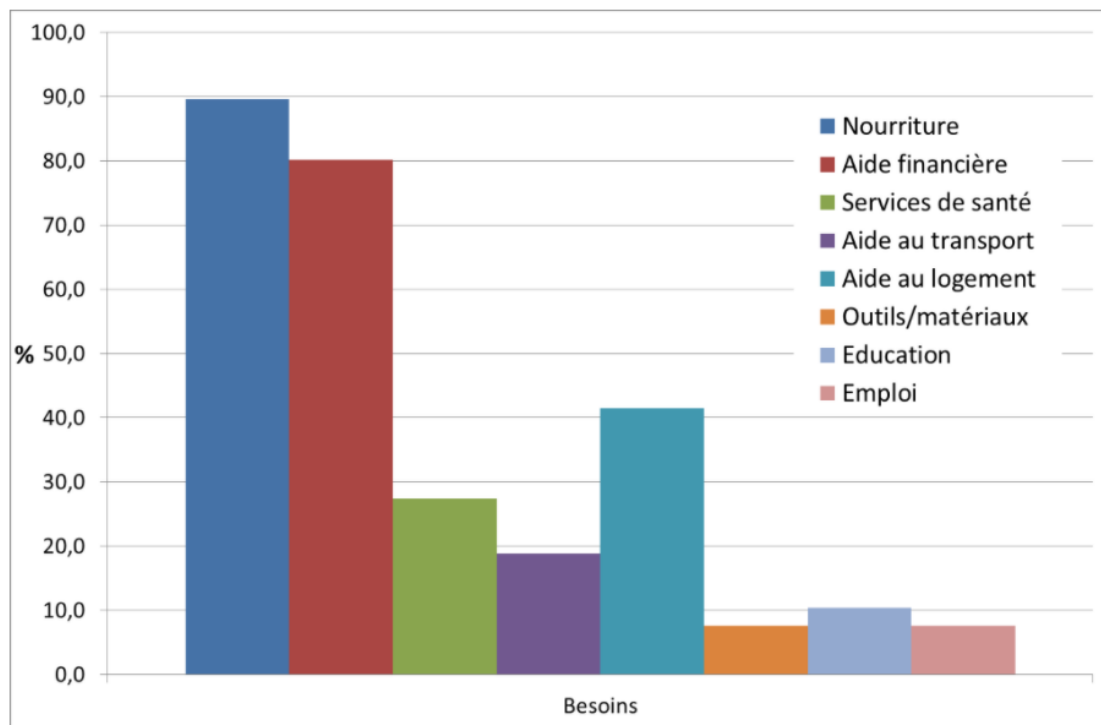


Figure 1 : Besoins prioritaires exprimés par les PDI pendant la période de confinement

La mise en quarantaine de Kongoussi a en effet profondément modifié le quotidien des PDI dont la mobilité et les activités génératrices de revenus ont été réduites pour tous les enquêtés. En effet, avant la COVID-19, 90% des personnes interrogées travaillaient dans le secteur informel. Ces personnes étaient manœuvres, aides maçons, petits commerçants, cireurs de chaussures, orpailleurs, vigiles, conducteurs de taxi-moto, ménagères, aides-vendeuses, etc. La majorité d'entre elles avaient pour lieu de commerce, les alentours des marchés, des bars, des gares routières et des bords de routes. De plus, certaines travaillaient de nuit. Pendant la période de confinement, 84,9 % des PDI enquêtées n'ont ainsi eu aucune activité génératrice de revenus. Les 15,1 % qui ont pu continuer à travailler ont déclaré des activités très fortement réduites. Le manque de moyens de transport pour se rendre au travail ainsi que les différentes mesures prises par les autorités pour contenir le virus, qu'il s'agisse de la fermeture des marchés et des bars, ou encore de l'instauration du couvre-feu, ont en effet eu pour conséquence de priver de nombreux PDI de leur revenu de subsistance issu du secteur informel. Ainsi, une enquêtée expliquait : « *J'aide une dame à vendre de l'attiéké. Cette activité étant nocturne, elle est beaucoup perturbée par le couvre-feu. Donc, je n'arrive plus à gagner de l'argent pour faire face à mes dépenses* », tandis qu'une autre témoignait de ses difficultés à travailler : « *Les matins, je rentre dans les cours dans l'espoir de trouver des habits à laver ou d'autres tâches ménagères moyennant de l'argent ou des vivres pour venir en aide à ma famille et moi. Avec cette maladie, les gens ne font plus confiance. Ça affecte vraiment ma source de revenus* ».

Les mesures restrictives ont aussi eu pour effet de réduire l'aide reçue par les PDI, augmentant encore davantage la vulnérabilité de ces dernières. Des commerçants, agissant le plus souvent directement ou via des associations pour fournir un soutien alimentaire aux PDI, se sont notamment vus contraints de réduire leur aide – en quantité, qualité et fréquence – en raison d'une baisse de leurs propres revenus, et qui s'est traduite par une baisse du nombre de repas quotidiens pour les PDI. L'inquiétude transparait au travers de ces témoignages : « *Nous n'arrivons plus à faire quoi que*

ce soit et les aides ont considérablement diminué » ; « S'ils n'ouvrent pas les marchés, nous n'allons pas mourir de COVID mais de poche vide » ; « S'ils ne suspendent pas les mesures restrictives, nous risquons de ne pas avoir de futur, puisque nous allons tous mourir de faim bientôt ». À cela s'est ajoutée une hausse du prix des denrées alimentaires, constatée par 73,4 % des personnes interrogées. En outre, l'urgence sanitaire liée à la propagation de la COVID-19 a induit une réorientation de l'aide apportée par les ONG humanitaires et de l'attention politique, se faisant parfois au détriment des PDI. **Le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Croix Rouge ont par exemple dû réduire de 20 %** leur couverture d'assistance humanitaire envers les PDI entre mars et avril 2020 à cause de l'insécurité et de l'épidémie de COVID-19. Les interventions auprès des PDI ont ainsi été réduites à des activités sanitaires, comme l'installation dans les camps de dispositifs de lave main et de distributions de masques.

Par ailleurs, les PDI de la commune de Kongoussi ont vu leur exposition aux risques de contamination à la COVID-19 renforcée par la précarité de la vie dans les camps. 85,8 % des personnes interrogées estiment en effet ne pas résider dans des conditions décentes à Kongoussi. En effet, elles vivent en moyenne à 9 personnes dans des habitats étroits, précaires et temporaires (par exemple des tentes ou des taudis), souvent localisés dans des **zones inondables**, exposés aux intempéries, sans latrines et le plus fréquemment sans accès à l'eau potable.

### **Une situation aggravée par la survenue d'inondations**

Surprises par des inondations **le 19 avril** et **le 5 juin 2020**, les PDI de Kongoussi se sont retrouvées sinistrées dans leur localité d'accueil, alors qu'elles étaient déjà affectées par l'épidémie de COVID-19. Ces inondations ont fait plusieurs blessés – **5 pour** l'inondation du 19 avril et **une vingtaine** pour celle du 5 juin –, et occasionné de **nombreuses pertes**, notamment des **documents administratifs et des téléphones portables, des vivres** et du matériel, et entraîné la destruction de nombreux habitats.

Cette exposition accrue des PDI aux inondations trouve son origine dans au moins trois facteurs mis en évidence au cours de l'enquête. D'une part, la précarité des habitations et leur localisation en zone inondable, mentionnée précédemment. **En août 2018**, des inondations avaient déjà fait plus de 500 sinistrés parmi les PDI, installées sur ces sites dont la densité de population n'a cessé depuis d'augmenter en raison de nouvelles arrivées. Les **autorités ont été alertées sur le caractère inondable de ces zones, mais aucune mesure (de réinstallation dans des zones plus sûres par exemple) n'a été prise depuis**. D'autre part, des pluies précoces ont surpris les autorités, qui n'ont pas pu anticiper ni se préparer au risque d'inondation. En effet, l'hivernage s'installe généralement dans cette localité à partir du mois de mai et les fortes pluies pouvant entraîner des inondations surviennent le plus souvent entre mi-juillet et fin septembre. Les autorités espéraient donc pouvoir reloger les PDI avant le début de l'hivernage. Enfin, la propagation rapide de la COVID-19 dans le pays a conduit les autorités et acteurs humanitaires, mal préparés à faire face à une telle dégradation sanitaire, à se focaliser sur la gestion de la crise, afin de limiter le nombre de morts. Ces trois facteurs ont ainsi conduit, comme le rappelle un agent de la mairie responsable d'un des sites d'accueil des PDI, à retarder la relocalisation de ces dernières dans des zones protégées du risque d'inondation : *« Il est connu que cet endroit est un bas-fond. Mais l'objectif n'était pas d'y laisser les PDI de façon permanente. Et cela ne l'est toujours pas. Mais la situation sanitaire provoquée par l'apparition du coronavirus a bouleversé et ralenti le processus de leur relocalisation. Aussi, il faut dire que cette pluie [celle du 19 avril] a surpris tout le monde. »*

### **Des besoins accrus en matière de protection face à l'effet cumulatif et multiplicateur de stress**

Bien qu'aucun cas de contamination à la COVID-19 n'ait été officiellement répertorié parmi les PDI présentes dans la commune de Kongoussi, l'enquête menée démontre que leurs conditions de vie se sont toutefois aggravées en raison des impacts des mesures prises pour enrayer l'épidémie sur leurs moyens de subsistance. Quoique nécessaires pour enrayer l'épidémie, les mesures qui ont été les plus contraignantes pour les PDI sont l'instauration du couvre-feu, la suspension des transports, la

fermeture des marchés et yaars ainsi que des maquis et bars. De plus, c'est beaucoup plus leurs activités génératrices de revenus qui ont été affectées faisant, du coup, de l'accès à l'alimentation leur besoin prioritaire.

La situation a en outre été aggravée par l'apparition de pluies diluviennes précoces, à l'origine d'inondations importantes, auxquelles les autorités, communautés et acteurs de l'aide humanitaire n'étaient pas préparés.

Cette étude illustre la vulnérabilité accrue des PDI à cause de l'effet cumulatif de la situation épidémique marquée par la COVID-19 et la survenue d'une catastrophe, en l'occurrence des inondations.

Les PDI nécessitent une prise en charge urgente par les autorités et les ONG humanitaires et ce, d'autant plus que le moindre nouveau stress (par exemple une mauvaise saison agricole ou des tensions politiques comme au Mali voisin) risque d'aggraver encore considérablement leur situation de vulnérabilité.

Ainsi, il serait intéressant que l'Etat, qui, selon les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur pays, est le premier responsable des PDI :

- travaille à vite relocaliser les PDI sur des sites moins exposés aux risques naturelles ;
- informe et sensibilise les PDI sur la COVID-19 ;
- assiste financièrement et moralement les PDI.

#### Références :

- De Longueville, F., Hountondji, Y. C., Kindo, I., Gemenne, F., & Ozer, P. (2016). Long-term analysis of rainfall and temperature data in Burkina Faso (1950–2013). *International Journal of Climatology*, 36:4393-4405.
- De Longueville, F., Ozer, P., Gemenne, F., Henry, S., Mertz, O., & Nielsen, J. Ø. (2020). Comparing climate change perceptions and meteorological data in rural West Africa to improve the understanding of household decisions to migrate. *Climatic Change*, 160:123-141.
- Dembele, A. (2020). *Insécurités multiples au Burkina Faso : quand la COVID-19 complexifie la situation des personnes déplacées internes (PDI) dans la commune de Kongoussi*. Mémoire en Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes, Université de Liège, Liège, Belgique. 47 p.
- Gemenne, F., Blocher, J. M. D., De Longueville, F., Vigil Diaz Telenti, S., Zickgraf, C., Gharbaoui, D., & Ozer, P. (2017). Changement climatique, catastrophes naturelles et déplacements de populations en Afrique de l'Ouest. *Geo-Eco-Trop*, 41:317-337.
- Koala, O., De Longueville, F., & Ozer, P. (2018). Les effets probables de la loi 034/2009 relative à la sécurisation foncière rurale au Burkina Faso sur les migrants agricoles des grandes sécheresses des années 1970 et 1980: cas des communes de Solenzo et de Balavé. *In Migrations, environnement et climat : quelles inégalités face aux risques ?*, 22-23 octobre 2018, Institut national d'études démographiques, Paris, France. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/229173>

## A propos des auteurs



**Adama DEMBELE**, ressortissant burkinabè est ingénieur Agronome. Il fut le chargé des études en lien avec la résilience et la sécurité alimentaire des ménages au sein de la Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles du Centre-Ouest. Actuellement, il fait un Master de spécialisation en Gestion des Risques et Catastrophes à l'Université de Liège, Belgique. Dans ce cadre, il réalise une étude sur la vulnérabilité des Personnes Déplacées Internes dans un contexte de réchauffement climatique et de situation sanitaire marquée par la COVID-19 au Burkina Faso.

email: adamadembele88@gmail.com



**Simplicie Sougrinoma YAMEOGO** est collaborateur au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) au sein du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles du Burkina Faso. Il participe à la coordination des activités de résilience et de l'assistance alimentaire aux ménages vulnérables. Ses activités de recherche sont axées sur la sécurité alimentaire en lien avec les chocs covariants (climatiques, conflits...). Il a également collaboré avec l'ONG SOS Faim et différentes associations avec lesquelles il participe à des études sur les risques d'inondations au

Burkina Faso et à la rédaction de différents articles portant notamment sur la COVID-19 et le secteur rural au Burkina Faso. Il est ingénieur agronome de formation et titulaire d'un Master de spécialisation en Gestion des Risques et des Catastrophes de l'Université de Liège, Belgique. email: y\_simplice\_s@yahoo.fr



**Florence DE LONGUEVILLE** est logicienne de recherche au Département de Géographie de l'Université de Namur, Belgique. Elle s'intéresse à la dimension humaine des changements environnementaux. Après une thèse de doctorat en Géographie à l'Université de Namur, elle a rejoint à l'Université de Liège pour réaliser un post-doc au sein du projet HELIX destiné à évaluer les impacts des changements climatiques extrêmes. Elle est (co-)auteure de nombreux d'articles publiés dans revues comme *Science of the Total Environment*, *Epidemiology*, *The Lancet*, *International Journal of Climatology* et *Population and Environment*. email: florence.delongueville@unamur.be



**Pierre OZER** est titulaire d'un doctorat en sciences géographiques de l'Université de Liège, Belgique. Ses principaux intérêts de recherche comprennent la gestion des risques naturels et des catastrophes, les impacts des changements environnementaux sur la santé publique et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Pierre Ozer enseigne ces matières à l'Université de Liège, mais aussi à l'Università degli Studi di Genova (Italie), à l'Università degli Studi di Sassari (Italie), à l'Université d'Angers (France), à l'Universitatea din Bucuresti

(Roumanie). En 2016, il a lancé le Master de spécialisation en Gestion des Risques et des Catastrophes à l'Université de Liège en collaboration avec l'Université catholique de Louvain. Il a travaillé pour diverses institutions telles que l'Università degli Studi di Genova (Gênes, Italie),

l'Université du Luxembourg et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, Rome). En 2010, il a été élu membre titulaire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer de Bruxelles. Il est actuellement membre de l'Unité de Recherche SPHERES et du Centre de recherche Spiral, et coordinateur scientifique à l'Observatoire Hugo sur les migrations environnementales. email: [pozer@uliege.be](mailto:pozer@uliege.be)

<sup>1</sup> L'enquête a été conduite au Burkina Faso par Simplicie S. Yameogo sur la base d'un guide d'entretien réalisé par Adama Dembele, Florence de Longueville et Pierre Ozer dans le cadre du mémoire d'Adama Dembele en Master de spécialisation en Gestion des Risques et des Catastrophes à l'Université de Liège (Belgique) grâce au financement de la Commission de la Coopération au Développement de l'Académie de Recherche de d'Enseignement Supérieur (ARES-CCD).

Photo by Alexander Bee © IOM / Burkina Fasso.

This article is part of the IOM Series on [The COVID-19 Pandemic, Migration and the Environment](#).